Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260608-2026060803-DE

Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 8 juin 2026

DELIBERATION 20260608-03

Rapporteur : M. le Maire, M Grandin

-CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)-

L'an deux mille vingt-six, le lundi 8 juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 19
Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 4
Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 0
Date de convocation du Conseil Municipal : 1er juin 2026

Etaient présents : M. HAMON -Maire-, Mme LE MAY -adjointe-, M. JUHEL-adjoint-, Mme GICQUELLO -adjointe-, M. DUBOT-adjoint-, Mme MEREL-adjointe-, M CARON-adjoint-, M. GUILLO, Mme LE MABEC, Mme PEDRON, Mme LE GALL, M HOUEIX, M GRANDIN, Mme SYRE, Mme DANET, Mme TARLEVE, M LE CALLONEC, M LE CAM, M LAMARRE.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme LESAGE à Mme GICQUELLO, Mme PORCHERON à M CARON, M BRUNEL à M JUHEL et M BAUCHER à M GRANDIN
Absent n'ayant pas donné pouvoir : néant.

Secrétaire de séance : M GRANDIN Nicolas

Le Maire souhaite créer un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Le CMJ a pour objectif de donner la parole aux jeunes afin de leur permettre de participer, d'agir de façon citoyenne au sein de la commune et en être acteur. Il a pour mission de proposer et de réaliser des projets utiles à la collectivité, il peut être sollicité comme partenaire dans la réalisation de projets émanant du conseil municipal. Les conseillers jeunes favorisent les échanges entre les élus et les jeunes citoyens de la commune.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour :

- Autoriser la création d'un conseil municipal des jeunes
- Approuver le règlement présenté